

DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »

FICHE TECHNIQUE

Vous souhaitez déposer un dossier de candidature pour l'attribution d'une bourse au permis de conduire, proposée par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Avant de remplir votre dossier qui permettra d'étudier votre demande, nous vous invitons à lire les informations suivantes.

Attention ! Pensez à consulter le calendrier des réunions des commissions d'attribution sur le site internet de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, car aucun dossier déposé après l'appel à projet ne pourra être accepté.

Lieu de retrait et de dépôt du dossier

Communauté de communes Porte de DrômArdèche - Service « Habitat et mobilités »
2 Rue Françoise Barré-Sinoussi, ZA Les îles26241 – SAINT VALLIER
Tél : 04 75 23 45 65

Ou téléchargeable sur le site www.porte-de-dromardeche.fr (onglet mobilités)

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en joignant l'ensemble des documents demandés et en expliquant de façon précise :

- Votre proposition de contrepartie
- Les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire
- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)

Attention ! Si votre dossier est incomplet, il ne sera pas étudié.

Modalités d'examen du dossier

Votre dossier sera étudié par une Commission d'attribution, constituée du Vice-président en charge des mobilités, de membres du groupe de travail « Mobilités » et des services.

Cette Commission sélectionnera les dossiers et décidera de l'attribution ou non de la bourse au permis de conduire.

Vous recevrez par courrier la notification de la décision de la Commission (aucune réponse ne sera donnée par téléphone).

Les critères d'admissibilité du dossier

- Avoir entre 15 et 25 ans à la date limite de dépôt du dossier
- Ne pas déjà être inscrit dans une auto-école
- Être résident d'une commune du territoire de Porte de DrômArdèche

- Avoir un projet de contrepartie bénévole de 35 heures

La contrepartie devra être effectuée dans une structure associative ou une commune du territoire de Porte de DrômArdèche. La proposition du candidat devra faire preuve d'originalité et toutes les démarches auprès de la structure accueillante devront avoir été effectuées **avant le dépôt du dossier** (prise de contact avec la structure, définition du projet de contrepartie, mise en place d'un planning prévisionnel...).

Toutefois, le candidat ne pourra pas réaliser sa contrepartie avant l'acceptation du dossier par la commission.

Les critères d'attribution

La décision du comité sera motivée par les critères suivants :

- L'intérêt du projet de contrepartie
- La motivation du candidat à obtenir le permis de conduire
- L'utilité du permis de conduire pour le candidat
- La situation scolaire ou professionnelle du jeune

Montant et modalités de versement de la bourse

La participation de Porte de DrômArdèche au financement du permis de conduire sera modulable selon votre situation :

- Pour tout bénéficiaire dont le quotient familial est inférieur à 1000 €, la bourse sera de 500 € ;
- Pour tout bénéficiaire dont le quotient familial est supérieur à 1000 €, la bourse sera de 250 €.

Après réussite de l'examen théorique du permis de conduire (qui sera certifiée par l'auto-école) et réalisation de la contrepartie bénévole, Porte de DrômArdèche versera en une fois le montant de la bourse accordée à l'auto-école.

L'auto-école déduira le montant de la bourse du coût résiduel des cours de conduite pour la préparation à l'examen pratique du permis de conduire.

Le contrat

En cas d'avis favorable de la Commission d'attribution, vous serez amené à signer une charte d'engagement pour l'obtention de la bourse, dans laquelle vous vous engagerez à :

- Verser à l'auto-école votre contribution financière correspondant à : la constitution du dossier, la pochette pédagogique, les cours théoriques, les examens blancs et les frais d'inscription à l'examen théorique du permis de conduire
- Suivre avec assiduité la formation du permis de conduire
- Réaliser votre contrepartie bénévole dans un délai de un an suivant l'obtention de la bourse. Cette contrepartie sera suivie par Porte de DrômArdèche, un planning et l'annexe 1 à la charte (complétée par la structure accueillante) devront être fournis lors du dépôt du dossier
- Réussir votre examen du permis de conduire dans un délai d'un an